

# Le photovoltaïque

Les premiers investissements importants sur l'énergie solaire ont démarré il y a à peine 5 ans dans l'Aisne (pendant des années, les seuls projets concernaient des toits de hangars agricoles).

Aujourd'hui, le département accueille la centrale SOLAR sur l'ancienne base militaire Athies-Samoussy, autorisée fin 2017 et en partie reliée au réseau depuis avril 2021. Répartie en cinq sous-ensembles pour une emprise totale d'environ 100 hectares, elle représente l'un des plus grands parcs solaires d'Europe et comporte 230.000 panneaux solaires, pour une puissance totale de 87 Mwc.

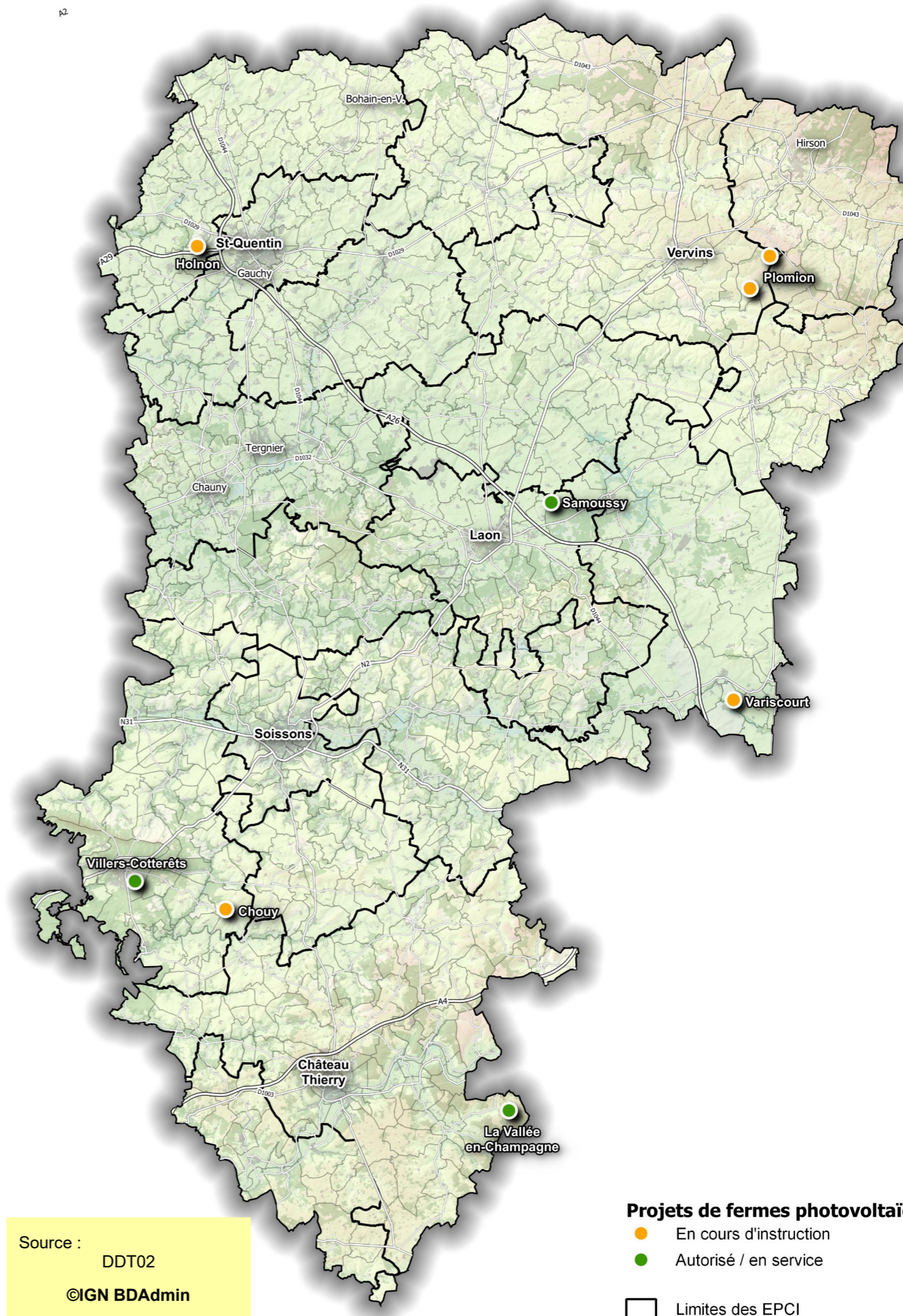
Un parc photovoltaïque, d'une puissance installée de 4 Mwc, est autorisé depuis fin 2019 à Vallées-en-Champagne et Dormans (51), sur une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux. Composé d'environ 12 000 panneaux, il occupera une surface de 7 ha au sein de ce site de 24 ha.

Le projet d'un parc 18 ha pour 24 Mwc situé à Plomion (sur le site d'un projet de parc d'attraction historique avorté) est en instruction par les services de la DDT.

Par ailleurs, Volkswagen a obtenu le permis pour réaliser des ombrières photovoltaïques, sur 18 ha de parkings, à Villers-Cotterêts. Le projet n'est pas encore réalisé.

Enfin, un élevage avicole situé à Muscourt a récemment demandé l'autorisation pour bâtir une ombrière sur ses parcours sur 0,2 ha. Si le projet est relativement modeste, il présente le double intérêt de générer de l'énergie tout en étant directement utile à l'activité de l'élevage (ombre pour les volailles). L'autorisation a été proposée à la signature du maire.

- *Environ 1700 heures de soleil par an dans l'Aisne (moyenne française d'environ 1900 heures)*
- *Deux parcs solaires autorisés et un parc solaire en cours d'instruction*



# L'éolien

A l'horizon 2030, les énergies renouvelables devront représenter 32% de la consommation d'électricité en France (loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Au 31 mars 2021, la production d'électricité éolienne représente environ 8,4 % de la consommation nationale. La moitié de la puissance du parc français est située dans les régions Hauts de France (28%) et Grand Est (22%).

En 2021, l'Aisne est le 3<sup>ème</sup> département en terme de puissance installée (derrière la Somme et quasiment à égalité avec le Pas de Calais).

596 machines sont aujourd'hui autorisées (réparties sur 84 parcs, pour une puissance totale de 1604 MW) et 278 machines (réparties sur 46 parcs, pour une puissance de 1250 MW) sont en instruction (source : DDT 02).

Le dossier de demande d'autorisation appréhende l'environnement dans sa globalité : population et santé humaine (bruit, interférence...), biodiversité (faune, flore, habitats naturels...), les terres, le sol, l'eau, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage ainsi que les interactions entre ces éléments.

C'est à la lumière de la prise en compte de ces enjeux et du respect des documents d'urbanisme que les éoliennes sont autorisées par le Préfet (23 % des éoliennes demandées dans l'Aisne ont été refusées).

- 3<sup>ème</sup> département en terme de puissance installée au niveau national,
- 596 éoliennes construites ou autorisées,
- 23 % des éoliennes instruites ont été refusées.

